

# Revue de presse

## IPM France

L'Impartial de la Drôme  
 Presse hebdomadaire régionale – Hors-série 2021  
 Romans

**L'IMPARTIAL**  
 de la Drôme

**A reçu le Trophée  
 Entreprise - Digital -  
 par Valence Romans  
 Agglo  
 en octobre 2021.**

## IPM France veut mettre la santé à portée de bornes

**Désertification médicale** - Le groupe romanais IPM souhaite mettre à profit son expérience en matière de bornes interactives pour lutter contre les déserts médicaux. À ce titre, il a été retenu par le Conseil Départemental de la Drôme pour déployer des solutions de téléconsultation à distance dans le cadre d'un test grandeur nature mené sur tout le territoire en lien avec l'ARS, la CPAM, le GCS SARA (plateforme de téléconsultation de la région AURA) et les professionnels de santé drômois.

Dans de nombreux domaines, la technologie a peu à peu pris le pas sur l'humain jusqu'à créer une certaine forme de dépendance, voire d'asservissement. Il est un domaine - vital, au sens propre du terme, pour les Français - où le recours à la technologie pourrait bien mettre tout le monde d'accord : la santé ou plutôt, l'accès à la santé.

Alors que le phénomène de désertification médicale ne cesse de gagner du terrain (voir l'encadré ci-dessous), non pas parce que l'on compte moins de médecins qu'auparavant mais parce que ces derniers préfèrent se regrouper, pour des questions pratiques et économiques, est-il bon de rappeler, l'utilisation de bornes interactives permettant de réaliser des téléconsultations à distance permettrait de renouer les liens entre les patients et les professionnels de santé, de raccourcir les distances, d'économiser du temps et des déplacements et donc, de rendre à nouveau accessible l'accès à des personnels de santé aux personnes qui en sont, géographiquement parlant, le plus éloignées.

C'est dans ce cadre que la Société IPM France a reçu la visite de la présidence du CD 26, Ma-

rie-Pierre Mouton. Cette rencontre fait suite à l'Appel à Candidature émis en 2020 par le Département de la Drôme « Innover en santé » qu'IPM France a remporté avec sa solution de borne de téléconsultation. Confronté à cette problématique de désertification médicale, le département a en effet la volonté de favoriser le maintien et le renforcement de l'offre de soins de premier recours en Drôme. Il peut pour cela s'appuyer sur les compétences de la Pme romanais dont l'expertise en la matière fait autorité.

### **Des bornes pour éviter les kilomètres**

La société IPM France (labellisée PassFrench Tech, rappelons-le) conçoit et commercialise depuis près d'une quinzaine d'années des solutions globales à destination de différents marchés tels que les grandes administrations, les opérateurs télécom, le transport et la mobilité ainsi que la santé. À ce jour, elle compte plus de 12 000 bornes installées en France (dont les vélib' à Paris) qu'elle maintient, à distance et sur site, grâce à ses systèmes de supervision. Actuellement, dans le domaine de la santé (sec-

teur à fort potentiel pour IPM France), la Pme romanais propose des bornes de pré-admission patients qu'elle vend à ses clients éditeurs de logiciels métiers, lesquelles sont installées dans les établissements de santé tels que les hôpitaux, cliniques, laboratoires de biologie médicale.

L'appel à candidature - objet de cette visite - avait pour objectif de mettre au point une borne de téléconsultation et de la tester lors d'une expérimentation terrain sur plusieurs structures et lieux en Drôme.

Cette solution a été réalisée en co-construction avec le Département, IPM France, l'ARS, la CPAM, le GCS SARA (plateforme de téléconsultation de la région AURA) et les professionnels de santé drômois.

À défaut d'être conviviale, la téléconsultation doit répondre aux problématiques du territoire notamment dans les lieux dits de déserts médicaux où l'offre de soins n'est pas suffisante pour répondre aux besoins des patients. La volonté du Département et d'IPM France est de mettre en relation tous les acteurs concernés et de recueillir leurs attentes pour proposer une solution co-construite, adaptée, complémentaire à l'offre de soins actuelle et respectant le parcours de soins coordonné ainsi que la réglementation en matière de téléconsultation.

(Source : L'Écho Drôme Arctéche du 20/03/2021)



Une partie des bornes conçues par IPM est assemblée dans ses propres locaux. Une autre partie est sous-traitée chez des partenaires locaux.

### **DES DÉSERTS DE PLUS EN PLUS ARIDES**

Selon une étude réalisée en 2020 par l'Association des Maires de France (AMF), quelque 11,1 % des Français habitaient dans un désert médical en 2019, soit 7,4 millions de personnes. À titre de comparaison, ils n'étaient que 5,7 millions en 2014 (soit 8,6 % de la population). Est considéré comme désert médical un territoire où les résidents consultent un médecin généraliste moins de 2,5 fois par an, ont plus de 30 minutes de trajet (en voiture) pour se rendre aux urgences et plus de 10 minutes de trajet (en voiture) pour accéder à une pharmacie. Si l'un seul de ces 3 critères n'est pas respecté, on ne parle plus alors de désert médical mais de territoire présentant des fragilités concernant l'accès à un certain type de soins.